

MUSEES NATIONAUX : FAIRE BARRAGE AUX CASSEURS !

Après l'annonce des premières orientations du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques, **Christine Albanel** s'adressait par courrier aux agents : “ **Aujourd'hui, le ministère de la Culture et de la Communication s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire** ”.

**Sans aucun doute,...mais une page sombre,
et peut-être bien sa dernière page pour le réseau des musées.**

Les axes majeurs de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) impactent effectivement très lourdement la sphère muséale :

- la direction technique, la DMF, doit fusionner avec la DAPA, la DAF et la DLL,
- la Réunion des Musées nationaux devra filialiser ses activités commerciales,
- un grand nombre des musées, aujourd'hui services à compétence nationale, seraient rattachés à la RMN,
- d'autres musées seraient érigés en établissements publics ou confiés à des établissements publics déjà existants (le Louvre, Orsay, Pompidou, mais aussi le Centre des Monuments Nationaux qui pourraient “ capter ” les châteaux musées comme Saint Germain, Pau, Fontainebleau...),
- enfin, d'autres musées pourraient être confiés aux Collectivités territoriales. Le transfert de propriété, ou simplement de gestion, se fera sur la base du volontariat, par simple convention entre l'Etat et les Collectivités territoriales.

Pour Christine Albanel, “ depuis plusieurs années, des réflexions sont menées au sein du ministère pour renforcer l'efficacité et la cohérence de son action. La RGPP nous donne une vraie chance de faire aboutir cette ambition de modernisation ” !!!

Sous ce vocable de “ modernisation de l'Etat ”, la DMF et son réseau des musées est à présent menacé de disparaître.

Pour nos musées, la RGPP signifie :

- **gestion comptable des musées**, qui seraient dirigés et organisés, non pas par des conservateurs et des personnels scientifiques, mais par des gestionnaires financiers dont les outils de travail sont la calculette et le *business plan*, comme les actuels dirigeant de la direction de la Réunion des Musées Nationaux (RMN),
- **menaces brutales et directes contre le statut des personnels de l'Etat** (les personnels passant sous contrat de droit privé ou sous statut territorial), **et sur nos missions**,
- arrêt du recrutement de personnel statutaire de l'Etat, développement effréné du travail précaire dans toutes les filières,
- **externalisation-privatisation accélérée de missions entières** (accueil, surveillance, magasinage, personnel ouvrier, de documentation et conservation...). La reprise du service à compétence nationale des Galeries Nationales du Grand Palais par la RMN en est l'exemple type, et aujourd'hui la RMN propose la sous-traitance de la surveillance des salles du musée de l'Orangerie,
- privatisation de pans entiers de la RMN par la transformation, par exemple, de la direction commerciale et marketing en filiale, en société anonyme.

La Culture est ainsi livrée, pieds et poings liés, aux “ prédateurs ” pour lesquels tout doit être marchandise, tout doit être source de profit, et si ce n'est pas le cas disparaître.

L'histoire des Musées de France est étroitement liée à l'histoire de la Nation, et à ses racines révolutionnaires de 1789. Grâce à la Révolution, les citoyens accédaient aux collections royales jusqu'alors réservées à l'aristocratie de naissance ou d'argent. Le peuple français, en se débarrassant de l'absolutisme et du despotisme proclamait les principes de partage, d'égalité des droits et d'universalité de la Culture. La RGPP, si elle s'appliquait, sonnerait le glas de nos musées, dépositaires de cet héritage bicentenaire. Les musées d'Etat appartiennent, non à une minorité, non à une coterie, fût-elle celle du CAC 40 !

C'est pourquoi il est temps de lutter contre leur asphyxie, leur démantèlement.

Le Comité Technique Paritaire de la Direction des Musées de France, réuni le 8 janvier dernier, a voté à l'unanimité des votants une motion de rejet de la RGPP.

Nous appelons à l'action unie pour :

- **le maintien de la Direction des Musées de France, de tous ses services et le respect du statut des personnels,**
- **la prise en compte et la reconnaissance des spécificités techniques de la Direction des Musées de France et de son rôle de coordination de la politique des musées sur le territoire national,**
- **le maintien des SCN-Musées nationaux.**